

Villes et Villages Fleuris : le Département du Tarn récompense les lauréats 2025



Communiqué de presse

Albi, le 12 décembre 2025

Villes et Villages Fleuris : le Département du Tarn récompense les lauréats 2025



Ce jeudi 11 décembre, le Département a organisé la cérémonie de remise des prix du concours départemental 2025 des Villes et Villages Fleuris (VVF). A cette occasion, Christophe Ramond, Président du Département du Tarn, a félicité les communes du Tarn engagées dans cette démarche ambitieuse :

« L'obtention du label « Villes et Villages Fleuris » de 1 à 4 fleurs, de plus en plus représenté dans le Tarn, permet de porter des projets durables, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité des communes tarnaises. Leur labellisation contribue à faire du Tarn un territoire accueillant, attractif et pleinement investi dans la transition écologique ! ».

Christophe Ramond a également rappelé l'implication du Département, premier partenaire des collectivités tarnaises, qui passe notamment par des actions concrètes en faveur du cadre de vie des habitants. Parmi ces actions, il a notamment cité le plan départemental « 1 arbre, 1 collégien » pour la plantation de 400 000 arbres en 10 ans, le plan Tarn vélo avec 26 millions d'euros mobilisés pour la période 2022-2027 mais aussi la mise en place de 101 km de voies vertes dans le Tarn... avec toujours pour ambition d'améliorer la qualité de vie de tous les Tarnais !

Cette remise des prix s'est tenue en présence des 44 élèves (élèves de GS, de CP et de CE1) de l'école de Terre-Clapié. Lors de cet événement 16 communes allant de 106 habitants (Miolles) à 5 728 habitants (Rabastens) ont été récompensées.

Le label Villes et Villages Fleuris distingue les communes qui s'engagent pour l'embellissement du cadre de vie, la préservation de la biodiversité et la qualité de l'accueil des habitants et des visiteurs. Attribué par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, il comporte **quatre niveaux**, de 1 à 4 fleurs, qui reflètent le degré d'excellence des pratiques mises en œuvre.

L'obtention du label repose sur une évaluation rigoureuse menée par des jurys départementaux et nationaux, portant notamment sur la gestion des espaces verts, la qualité paysagère, la démarche environnementale et l'implication des équipes municipales.

Les élus et les techniciens jouent un rôle essentiel dans ce processus, en conduisant des projets qui contribuent à rendre les communes plus attractives, durables et agréables à vivre.

**Pour découvrir le palmarès des 16 lauréats 2025 et télécharger les photos (copyright
Département du Tarn) :**

[cliquer ici](#)

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr